ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Licence
3ème année
MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SC. HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS
parcours Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;
Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1er
La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2025-2026 en :

Licence
3ème année
MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SC. HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS
parcours Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)

est composée comme suit :
- ALIGON Julien, Maître de conférences
- BERRO Alain, Maître de conférences
- SONG Jiefu, Maître de conférences

Article 2
L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 28/01/2025

Hugues KENFACK
Président

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année unive